

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ D'AUMOND**  
**Procès-verbal 12 avril 2023**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Aumond tenue au Centre culturel et communautaire situé au 664, route Principale à Aumond, le mercredi 12 avril 2023 à compter de 19 h 00 et à laquelle étaient présents :

Sont présents :

M. Barry Ardis	Mme Ariane Guilbault
M. Gaétan Gagné	M. Robert Piché
M. Sébastien Lafrenière	Mme Anne Lévesque

Absence motivée :

Sous la présidence du maire, monsieur Mario Langevin assiste à la rencontre, Mme Caroline Leruite, directrice générale par intérim à titre de secrétaire de la séance.

**1. Ouverture de l'assemblée**

**1.1 Vérification du quorum**

**2023-04-A4770      Ouverture de l'assemblée**

Il est résolu de procéder à l'ouverture de la présente séance à compter de 19 h 01.

Proposé par le conseiller Gaétan Gagné.

Adoptée à l'unanimité.

**2023-04-A4771      Adoption de l'ordre du jour**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Proposé le conseiller Robert Piché.

---

**ORDRE DU JOUR**

**1. Ouverture de l'assemblée**

- 1.1 Vérification du quorum ;
- 1.2 Ouverture de l'assemblée ;
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour ;

**2. Adoption du procès-verbal de la séance antérieure**

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2023 ;

### **3. Comptes payables**

- 3.1 Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer (mars 2023) ;

### **4 Incendie et sécurité publique**

- 4.1 Congrès AGSICQ – Inscription
- 4.2 Appui pour l'achat d'un deuxième compresseur- secteur Sud
- 4.3 Association des gestionnaires en sécurité incendie de la Vallée-de-la Gatineau – Adhésion
- 4.4 Croix-Rouge – Prolongation de l'entente de service aux sinistrés
- 4.5 Achat du guide 1re édition – L'info des premiers répondants

### **5. Voirie**

- 5.1 Abat-poussières – Octroi de contrat

### **6. Loisirs et culture**

- 6.1 Festival des arts et de la scène Val-Gatinois 2023 – Achat de passeports

### **7. Hygiène du milieu et Environnement**

### **8. Urbanisme, Développement et Industrie**

- 8.1 Demande de prolongation du délai d'adoption des règlements de concordance nécessaire pour tenir compte de la révision du schéma d'aménagement et de développement de la municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau

### **9. Administration**

- 9.1 Achat de jardinières – Autorisation
- 9.2 Demande de prolongation Intérim – directrice générale
- 9.3 Centre de services scolaires des Hauts-Bois-de-l'Outaouais – Demande de bourse
- 9.4 Chambre de commerce - Renouvellement
- 9.5 La Note Verte – demande de contribution
- 9.6 Disposition d'un bien – camion Ford 2012
- 9.7 Fondation Émergence – Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, 17 mai 2023
- 9.8 Contrat d'assurances collectives – Achat regroupé – Solution UMQ – Appel d'offres public Regroupement Québec-Beauce-Laurentides-Outaouais - 1<sup>er</sup> janvier 2024 AU 31 décembre 2028
- 9.9 Proposition publicitaire - Calendrier concours CHGA 2024
- 9.10 Congrès ADMQ – Inscription de la directrice générale

### **10. Varia**

### **11. Maire et conseillers**

- 11.1 Demande d'appui - Bâtiments patrimoniaux - Ministère de la Culture et des Communications – Assurances

### **12. Correspondance**

### **13. Période de questions**

### **14. Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité.

2. **Adoption des procès-verbaux**

**2023-04-A4772**      **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2023**

Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2023, tel que rédigé.

Proposé par la conseillère Anne Lévesque.

Adoptée à l'unanimité.

3. **Comptes payables**

**2023-04-A4773**      **Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer**

**CONSIDÉRANT** que les listes des déboursés au 31 mars 2023 totalisent 165 487.48 \$ et se détaillent comme suit :

Comptes à payer : 64 253.78\$  
Comptes payés : 73 888.33\$  
Salaires : 27 705.37\$

Chèque ou prélèvement annulé : aucun

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu d'approuver, tel que déposé, les listes des déboursés.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault.

Adoptée à l'unanimité.

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée Caroline Lerule, directrice générale par intérim, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

\_\_\_\_\_  
Caroline Lerule  
Directrice générale par intérim

4. **Incendie et sécurité publique**

**2023-04-A4774**      **Congrès AGSIQ – Inscription**

**CONSIDÉRANT QUE** le lieutenant Cédric Lévesque-Plouffe désire participer au Congrès annuel de l'ACSIQ 2023;

**EN CONSÉQUENCE**, il est unanimement résolu d'autoriser l'inscription au coût de 950.00 \$ plus taxes, au congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ), qui se tiendra du 19 au 23 mai prochain à Laval. Les frais afférents lui seront remboursés et 4 nuitées lui seront accordées.

Proposé par le conseiller Barry Ardis.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Caroline Lerule, directrice générale par intérim, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

\_\_\_\_\_  
Caroline Lerule  
Directrice générale par intérim

**2023-04-A4775**

**Appui pour l'achat d'un deuxième compresseur- secteur Sud**

ATTENDU QUE chaque service de sécurité incendie doit s'approvisionner régulièrement en air respirable à la suite des interventions ou des pratiques;

ATTENDU QU'actuellement la ville de Maniwaki possède le seul compresseur d'air respirable sur le territoire;

ATTENDU QUE la localisation géographique du compresseur est problématique pour certaines municipalités plus au sud;

ATTENDU QUE chaque service de sécurité incendie rencontre des contraintes en ressources humaines;

ATTENDU QU'un deuxième équipement est non seulement nécessaire pour optimiser les opérations sur le territoire, mais prolongera aussi la durée de vie de l'équipement de la ville de Maniwaki;

ATTENDU QUE lorsqu'un bris d'équipement survient, les municipalités doivent se déplacer à l'extérieur de la MRCVG pour s'approvisionner en air, ce qui occasionne des coûts supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu :

QUE le conseil de la municipalité d'Aumond appui la demande de l'AGSIVG au conseil des maires d'autoriser l'achat d'un deuxième compresseur d'air respirable et que celui-ci soit installé à la caserne de Kazabazua conditionnel à ce que cet achat soit fait à l'aide d'une subvention;

QUE l'AGSIVG s'engage à rechercher des programmes de subvention pertinents;

QUE l'AGSIVG soit mandaté pour rédiger le devis technique et soit le gestionnaire de ce deuxième compresseur;

QUE toutes les municipalités aient accès à ce deuxième compresseur et qu'il soit financé par une subvention.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

**2023-04-A4776**

**Association des gestionnaires en sécurité incendie de la Vallée-de-la Gatineau – Adhésion**

ATTENDU QUE chaque service de sécurité incendie a son

directeur ;

ATTENDU QUE l'AGSIVG est une association régionale créée pour les directeurs incendie afin de discuter des enjeux de chaque service incendie`

ATTENDU QUE l'AGSIVG demande que chaque municipalité ait un représentant à l'association, soit le directeur, un officier du service incendie ou toute autre personne désignée par la municipalité :

ATTENDU QUE les rencontres se tiennent une fois par mois à des endroits différents sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau`

EN CONSÉQUENCE, Il est résolu de nommer Cédric Lévesque-Plouffe en tant que représentant de la municipalité d'Aumond à l'Association des gestionnaires en sécurité incendie de la Vallée-de-la-Gatineau et que le coût unique de l'adhésion de 500 \$ soit déduit en contre partie des sommes dues et impayées par celle-ci pour les services antérieurs.

Proposé par le conseiller Sébastien Lafrenière.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Caroline Lerule, directrice générale par intérim, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

---

Caroline Lerule  
Directrice générale par intérim

**2023-04-A4777**

**Croix-Rouge – Prolongation de l'entente de service aux sinistrés**

ATTENDU QUE les Parties ont conclu une entente de service aux sinistrés entrée en vigueur en date du 06 juin 2019 , laquelle fut modifiée par les Parties via l'Amendement #1 entrée en vigueur en date du 06 juin 2022(ci-après désignée, l'« **Entente** »).

ATTENDU QUE l'article 7.4 de l'Entente prévoit qu'elle peut être modifiée par le consentement mutuel et écrit des Parties;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'article 7.1 de l'Entente afin de reporter la date de fin de l'Entente;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'article 10.1 de l'Entente afin de préciser les modalités financières de l'Entente pour l'année 2023-2024;

**EN CONSÉQUENCE**, les Parties conviennent de ce qui suit :

1. **Définitions.** Les termes portant une majuscule qui ne sont pas autrement définis dans les présentes ont le sens qui leur est donné dans l'Entente.

2. **Durée de l'Entente.** L'article 7.1 de l'Entente est modifié en

substituant la Durée de l'Entente de « **quatre ans (4)** » par la Durée de « **cinq (5) ans** ».

3. Renouvellement. L'article 7.2 de l'Entente est supprimé et remplacé par ce qui suit :  
<<7.2. La présente Entente ne pourra être renouvelée, à moins d'un accord mutuel et écrit des parties>>
4. **Autres dispositions.** L'article 10.1 de l'Entente est modifié par l'ajout à la dernière ligne de l'article et à la suite des mots « 2022-2023 : 0,18 \$ per capita», de ce qui suit :  
  
«2023-2024 : 225.00 \$ »
5. Sauf disposition contraire expresse du présent Amendement No. 2, aucune autre modification n'est faite aux dispositions de l'Entente. Toute disposition non expressément modifiée par le présent Amendement No.2 demeure inchangée et continue de s'appliquer.
6. Dans la mesure où il est signé par toutes les Parties et nonobstant la date de sa signature, le présent Amendement No.2 entre en vigueur à la Date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus.

Proposé par la conseillère Anne Lévesque.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Caroline Lerule, directrice générale par intérim, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

\_\_\_\_\_  
Caroline Lerule  
Directrice générale par intérim

**2023-04-A4778**

**Achat du guide 1re édition – L'info des premiers répondants**

Il est résolu d'autoriser Cédric Lévesque-Plouffe de procéder à l'achat de 20 Guide 1re édition – L'info des premiers répondants pour le service de sécurité incendie d'Aumond au coût de 30 \$ l'exemplaire.

Proposé par le conseiller Gaétan Gagné.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Caroline Lerule, directrice générale par intérim, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

\_\_\_\_\_  
Caroline Lerule  
Directrice générale par intérim

5. **Voirie**

**2023-04-A4779**

**Abat-poussières – Octroi de contrat**

CONSIDÉRANT que nous avons demandé des soumissions pour procéder à l'achat de 20 ballots d'abat-poussières ;

CONSIDÉRANT que les prix soumis sont :

- Sel Warwick inc. 685.00 \$/ballot plus taxes
- Somavrac c.c. 723.00 \$/ballot plus taxes

Il est résolu d'octroyer le contrat à Sel Warwick inc. pour l'achat de 20 ballots au montant de 685.00 \$ plus taxes du ballot.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée Caroline Lerule, directrice générale par intérim, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

---

Caroline Lerule  
Directrice générale par intérim

6. **Loisirs et culture**

**2023-04-A4780**

**Festival des arts et de la scène Val-Gatinois 2023 – Achat de passeports**

CONSIDÉRANT QUE nous désirons faire l'achat de passeports pour ce festival ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'autoriser l'achat de deux passeports pour un montant de 180.00 \$ et de procéder à un tirage parmi la population d'Aumond.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault.

Adoptée à l'unanimité.

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée Caroline Lerule, directrice générale par intérim, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

---

Caroline Lerule  
Directrice générale par intérim

7. **Hygiène du milieu et Environnement**

## 8. Urbanisme, Développement et Industrie

2023-04-A4781

### Demande de prolongation du délai d'adoption des règlements de concordance nécessaire pour tenir compte de la révision du schéma d'aménagement et de développement de la municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement, révisé de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, est entré en vigueur le 21 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), selon l'article 59 << dans le cas de la révision d'un schéma, le conseil de toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance >>;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la LAU, selon l'article 239, une municipalité peut s'adresser au ministre afin d'obtenir une prolongation de délai pour l'adoption de ses règlements de concordance;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Aumond n'est pas en mesure d'adopter ses règlements de concordance au 21 novembre 2023.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de nous accorder un nouveau délai, soit de douze mois pour l'adoption des règlements de concordance.

Proposé par le conseiller Barry Ardis.

Adoptée à l'unanimité.

## 9. Administration

2023-04-A4782

### Achat de jardinières – Autorisation

CONSIDÉRANT que nous désirons faire l'achat de jardinières et de fleurs pour embellir notre municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'autoriser l'achat de 17 jardinières au coût de 60.00 \$ chacune ainsi que l'achat des fleurs nécessaires pour les endroits déterminés à même le budget du site du moulin des pères.

Proposé par le conseiller Sébastien Lafrenière.

Adoptée à l'unanimité.

#### Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Caroline Lerule, directrice générale par intérim, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

---

Caroline Lerule  
Directrice générale par intérim



**2023-04-A4783**

**Demande de prolongation Intérim – directrice générale**

CONSIDÉRANT la fin de contrat de la directrice générale par intérim, madame Caroline Leruite le 1<sup>er</sup> mai 2023;

CONSIDÉRANT l'obligation de la municipalité d'avoir un directeur (trice) général (e) secrétaire-trésorier (ère).

EN CONSÉQUENCE, il est résolu de demander la permission au Syndicat des travailleurs et travailleuses d'Aumond de prolonger l'intérim de madame Caroline Leruite pour une période de 6 mois sans que cela n'affecte son droit de retourner à son poste initial de Secrétaire-agente de bureau et d'autoriser le maire, monsieur Mario Langevin à procéder à la signature d'un nouveau contrat.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

**2023-04-A4784**

**Centre de services scolaires des Hauts-Bois-de-l'Outaouais –  
Demande de bourse**

Il est résolu par tous les conseillers (ères) présents (es) d'octroyer une bourse de 100 \$ aux finissants du secondaire d'Aumond.

Proposé par le conseiller Gaétan Gagné.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Caroline Leruite, directrice générale par intérim, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

\_\_\_\_\_  
Caroline Leruite  
Directrice générale par intérim

**2023-04-A4785**

**Chambre de commerce – renouvellement**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire renouveler son adhésion à la chambre de commerce de la Vallée-de-la Gatineau;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu de renouveler l'adhésion au coût de 210 \$ plus taxes.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Caroline Leruite, directrice générale par intérim, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

\_\_\_\_\_  
Caroline Leruite  
Directrice générale par intérim

**2023-04-A4786**

**La Note verte – Demande de contribution**

CONSIDÉRANT QUE la demande de contribution de la Note verte ;  
EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'octroyer un montant de 100 \$.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée Caroline Lerule, directrice générale par intérim, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

---

Caroline Lerule  
Directrice générale par intérim

**2023-04-A4787**

**Disposition d'un bien – camion Ford 2012**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a récemment effectué l'achat d'un nouveau camion pour la voirie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite se départir du camion Ford 2012 qui est présentement inutilisé;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu :

de procéder à la vente du camion Ford 2012;

Proposé par la conseillère Anne Lévesque.

Adoptée à l'unanimité.

**2023-04-A4788**

**Fondation Émergence – Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, 17 mai 2023**

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans

de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

Il est résolu de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

Proposé par le conseiller Barry Ardis.

Adoptée à l'unanimité.

**2023-04-A4789**

**Contrat d'assurances collectives – Achat regroupé – Solution UMQ – Appel d'offres public Regroupement Québec-Beauce-Laurentides-Outaouais - 1<sup>er</sup> janvier 2024 AU 31 décembre 2028**

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur les cités / au Code municipal* et à la Solution UMQ, la Municipalité d'Aumond et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028 ;

ATTENDU QUE Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

ATTENDU QUE La rémunération prévue au contrat – Solution UMQ - à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

ATTENDU QUE la municipalité d'Aumond souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Actuaires inc. en conséquence ;

Il est résolu :

QUE Le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long ;

QUE ce Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité;

QUE l'adhésion au regroupement - Solution UMQ - sera d'une durée maximale de cinq ans, soit pour la durée du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028 ;

QUE la municipalité d'Aumond mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer à la suite de l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des

règles de protection des renseignements personnels ;

QUE la municipalité d'Aumond s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité d'Aumond durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires Inc., dont la municipalité d'Aumond joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, à la suite d'un appel d'offres public;

QUE la municipalité d'Aumond s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé à la suite de l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Caroline Lerule, directrice générale par intérim, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

\_\_\_\_\_  
Caroline Lerule  
Directrice générale par intérim

**2023-04-A4790**

**Proposition publicitaire - Calendrier concours CHGA 2024**

CONSIDÉRANT que nous avons l'opportunité de participer à l'édition 2024 du calendrier-concours CHGA ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu de participer au Calendrier-concours CHGA 2024 pour un montant de 445.00 \$ plus taxes.

Proposé par le conseiller Sébastien Lafrenière.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Caroline Lerule, directrice générale par intérim, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

\_\_\_\_\_  
Caroline Lerule  
Directrice générale par intérim

**2023-04-A4791**

**Congrès ADMQ – Inscription de la directrice générale**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale par intérim Caroline Lerule désire participer au Congrès annuel de l'ADMQ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'autoriser l'inscription au coût de 566.00 \$ plus taxes, de la directrice générale par intérim au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du

Québec (ADMQ), qui se tiendra les 14, 15 et 16 juin prochains à Québec. Les frais afférents lui seront remboursés et 4 nuitées lui seront accordées.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Caroline Lerule, directrice générale par intérim, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

---

Caroline Lerule  
Directrice générale par intérim

**10. Varia**

**11. Maire et conseillers**

**2023-04-A4792**

**Demande d'appui - Bâtiments patrimoniaux - Ministère de la Culture et des Communications – Assurances**

CONSIDÉRANT QUE le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;

CONSIDÉRANT les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et par les municipalités sur le plan légal et financier, afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes règlementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

CONSIDÉRANT l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

CONSIDÉRANT QUE les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

CONSIDÉRANT QUE les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu :

QUE la municipalité d'Aumond demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles

patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;

De demander à l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec, ainsi qu'aux intervenants en protection du patrimoine québécois de joindre leur voix en adoptant cette résolution;

ET QUE la présente résolution soit transmise au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, aux municipalités et MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec APMAQ, à Action Patrimoine, à Héritage Montréal, à l'Ordre des urbanistes du Québec, à l'Ordre des architectes du Québec, au Bureau d'assurance du Canada, au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ), à messieurs Gérard Beaudet, professeur titulaire, Université de Montréal et Jean-François Nadeau, journaliste au Devoir.

Proposé par le conseiller Gaétan Gagné.

Adoptée à l'unanimité.

12. **Correspondance**
13. **Période de questions**
14. **Levée de l'assemblée**

**2023-04-A4793**

**Levée de l'assemblée**

Il est résolu de procéder à la levée de la présente séance, à 19 h 32.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

---

Mario Langevin  
Maire

---

Caroline Leruite  
Directrice générale par intérim  
Greffière-trésorière par intérim